

# COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE INFRA FLASH CSE

## UN DÉMÉNAGEMENT TOULOUSAIN...

Le CSE est consulté sur le projet de déménagement d'une équipe entre 2 sites toulousains de Capgemini, de Mesplé vers Eisenhower. Environ 80 salarié-es travaillant pour un même client sont concerné-es. La direction s'étend longuement sur les améliorations de l'environnement de travail qui leur seront apportées sur le site « moderne » de Eisenhower par rapport au site « ancien » de Mesplé.

La direction n'a pas fait d'étude d'impact sur les temps de déplacement pour les salarié-es se rendant à leur travail en voiture, prétextant que les 2 sites sont distants de seulement 1,7km. Certes, 1,7km c'est peu à vol d'oiseau, mais en voiture et en ville, ça peut prendre un certain temps, surtout aux heures de pointe. Quant aux salarié-es se déplaçant en transport en commun, ils et elles verront

automatiquement leur temps de transport allongé d'un 1/4h à partir de la station de métro terminus de la ligne A.

La direction présente un plan du 2e étage de Eisenhower ou ces salarié-es devraient s'installer. Bizarre, il n'y a pas de métrage. Le document complémentaire que la direction envoie le lendemain, suite à une demande unanime du CSE, permet de mieux comprendre pourquoi. D'une part, le nombre de postes de travail est passé de 71 à 68, sans explications. Et surtout la surface moyenne par poste de travail est très réduite, de l'ordre de 3,3 m<sup>2</sup>. Les salarié-es de Mesplé qui viendront s'entasser sur Eisenhower pourront apprécier ainsi la qualité de l'environnement de travail de leur nouveau site, tant vantée par la direction.

## ... QUI CACHE D'AUTRES DÉMÉNAGEMENTS TOULOUSAINS

Un élu CGT de Toulouse interpelle la direction sur plusieurs autres déménagements en cours ou prévus entre différents sites toulousains de Capgemini. Il avait déjà alerté par écrit à propos d'un déménagement d'Eisenhower sur le site Marie Perroud, pour lequel le CSE n'est pas consulté. La direction lui avait alors répondu qu'une information de l'ICRP suffisait puisque Marie Perroud est une annexe d'Eisenhower. La CGT explique en séance que c'est faux, puisque ces 2 sites n'ont pas le même numéro de Siret. De toute façon, le déménagement d'un immeuble à un autre constitue une modification

des conditions de travail des salarié-es et nécessite une consultation du CSE.

Bref, la direction est à nouveau responsable d'une possible entrave au bon fonctionnement du CSE. Ce qui ne semble pas poser de problèmes à la majorité du CSE. La CGT avait demandé d'inscrire à l'ordre du jour un point sur ce déménagement en particulier ainsi que les autres : le secrétaire du CSE ne l'a pas fait, suite à l'opposition de la direction.

## REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

ENQUÊTE SUR LES SALAIRES - NAO :  
<https://ouvaton.link/tGNAhf>

#SYNDIQUEZ-VOUS  
CGT-CAPGEMINI.FR



facebook.com/CGTCAPGEMINI



@CGT\_Capgemini



linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini



@cgtcapgemini



lactcap.org / contact@cgt-capgemini.fr

# COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE INFRA

# SUITE FLASH CSE

## UN ACCIDENT DU TRAVAIL MORTEL, CELA ARRIVE AUSSI À CAPGEMINI

Un salarié appartenant au périmètre P&C du147 est décédé suite à un accident du travail. Pour une fois, la direction a prévenu rapidement le CSE...

Une enquête devra être menée conjointement par des représentants de la direction et des représentants du CSE. La majorité du CSE voulait initialement limiter les représentants du CSE aux seuls membres de la CSSCT. Pour rappel, la majorité du CSE ne veut pas de la CGT à la CSSCT, et cela a encore été confirmé à cette réunion du CSE lors de l'élection d'un nouveau membre de la CSSCT. La CGT a demandé de participer à l'enquête et a finalement obtenu qu'il y ait au moins un membre de chaque organisation syndicale.

Pour cette enquête, le CSE a unanimement décidé de recourir à une expertise externe. L'objectif est d'identifier les risques professionnels auxquels notre collègue a pu être exposé, d'étudier les facteurs de risques pour l'ensemble des salarié-es, et d'aider le CSE à faire des préconisations pour préserver la santé des salarié-es.

## EN CAS DE PROBLÈME, C'EST PLUS EFFICACE DE S'ADRESSER AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL CGT

La direction présente les dispositifs d'alerte et d'écoute sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes (HSAS), qu'elle a mis en place au sein de l'UES Capgemini dans le cadre de l'accord sur l'égalité professionnelle, accord que la CGT n'a pas signé.

Lors d'une alerte remontée par un-e salarié-e, une enquête est menée par la DRH, la référente HSAS de la direction et la référente HSAS désignée par le CSE. La référente HSAS du CSE n'a aucun pouvoir, c'est la direction qui décide des mesures à prendre. Quant au dispositif d'écoute, la direction a fait appel à Eleas, une entreprise privée qui a réalisé 3,7 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020 et qui est une filiale du groupe CMIE-SEST, un poids lourd en France des services aux entreprises en matière de santé au travail. La direction de Capgemini n'a pas de scrupules à ce que le privé fasse des profits sur la détresse et la souffrance de ses salarié-es !

Pour les HSAS comme pour les autres problèmes, ne pas hésiter à en parler d'abord à un-e représentant-e CGT.

## REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

ENQUÊTE SUR LES SALAIRES - NAO :  
<https://ouvaton.link/tGNAhf>



facebook.com/CGTCAPGEMINI



@CGT\_Capgemini



linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini



@cgtcapgemini



lacgtcap.org / contact@cgt-capgemini.fr

#SYNDIQUEZ-VOUS  
**CGT-CAPGEMINI.FR**